

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 15 Décembre 2021** à 18h15 Salle des Fêtes, 10 Rue Jean Jaurès à Lauwin Planque que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 32

Absents : 5

Procurations : 8

Etaient présents (délégués titulaires) : 30

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Frédéric DELANNOY - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Donato MIRAGLIA - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Gilles BARBIEUX - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Muriel DOUDOK - Alain DUPONT - Christine ERADES - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY.

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Pour la CCCO : Pascal JUMEAUX suppléant de Salvatore DE CESARE.

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Etaient présents par procuration : 8

Pour la CCCO : Julien QUENNESSON donne pouvoir à Alain BRUNEEL.

Pour DOUAISIS AGGLO : Christophe DUMONT donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Lisiane DUBUS donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Jean-Claude DESMENEZ donne pouvoir à Yaël CZUPRYNA - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Damien FRENOY donne pouvoir à Claude HEGO - Karim BACHIRI donne pouvoir à Jamila MEKKI - Maryline LUCAS donne pouvoir à Rodrigue LEBLAN.

Etaient absents et excusés : 5

Pour la CCCO : Eric MOREAU.

Pour DOUAISIS AGGLO : Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Reine Elise CARLIER - Franck VALEMBOIS.

OBJET : INFORMATION SUR LES DELEGATIONS AU BUREAU SYNDICAL EN VERTU DE L'ARTICLE L5211.10

Monsieur le Président indique que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Bureau Syndical peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines attributions exhaustivement listées.

Dans ce cadre, lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical. Par conséquent, le Comité Syndical est informé que :

→ Dans le cadre des **finances**, le Bureau Syndical a décidé :

- De modifier la régie de recettes pour la location de vélos à assistance électrique
- D'attribuer une subvention d'incitation à la mise en œuvre du PDU à Lambres Lez Douai

→ Dans le cadre des **marchés publics formalisés**, le Bureau Syndical a décidé :

- D'approuver la procédure d'appel d'offres pour la fourniture et pose de cellules compteuses dans les véhicules de transport en commun
- D'approuver la procédure d'appel d'offres pour la fourniture et pose de poteaux
- De mettre à jour les familles d'achat du SMTD
- D'approuver la conclusion d'un avenant n°1 au marché public n°2011-89 relatif à la fourniture, pose, nettoyage et maintenance de nouveaux abribus publicitaires
- D'approuver la conclusion d'un avenant n°1 aux accords-cadres n°2021-06 et n°2021-07 relatifs à l'impression et livraison de documents de communication, lot n°2
- D'approuver la conclusion d'un avenant n°1 à l'accord-cadre n°2021-05 relatif à l'impression et la livraison de documents de communication, lot n°1

→ Dans le cadre des **affaires juridiques**, le Bureau Syndical a décidé :

- De confier la défense du SMTD à Me Guérin dans le cadre de l'appel déposé par la société SAM Nord et de l'appel déposé par la pâtisserie Martin

→ Dans le cadre de la **gestion patrimoniale**, le Bureau Syndical a décidé :

- D'installer un abri à l'arrêt Gare de FENAIN
- D'installer un abri à l'arrêt Petit Anhiers d'ANHIERS
- D'installer un abri à l'arrêt Eglise de WAZIERS
- D'installer un abri à l'arrêt Prescon à SIN LE NOBLE
- D'installer un abri à l'arrêt Tuilerie de BUGNICOURT
- D'installer un abri à l'arrêt Place Lemay de PECQUENCOURT
- D'installer un abri à l'arrêt Place de Gaulle de MARCHIENNES
- De conclure une convention d'intervention en domaine privé dans le cadre de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SMTD pour le réaménagement des abords du SMTD

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 40

Suffrage exprimé : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE les décisions prises par le Bureau Syndical telles que reprises ci-dessus.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Yaël CZUPRYNA